



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

**Première Commission**

Point 74 a) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture  
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

## **Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Incidences sur le budget-programme du projet  
de résolution A/C.1/55/L.12**

**État présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

### **A. Demandes formulées dans le projet de résolution**

1. Aux termes des paragraphes 8, 9, 10, 11, 15 et 16 du dispositif du projet de résolution A/C.1/55/L.12, l'Assemblée générale :

a) Prierait le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à prêter tout leur concours à la mise en place effective et au bon fonctionnement du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale;

b) Prierait le Secrétaire général, en application de la résolution 1197 (1998) du Conseil de sécurité, d'apporter aux États membres du Comité consultatif permanent l'appui nécessaire à la mise en oeuvre et au bon fonctionnement du mécanisme d'alerte rapide et du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale;

c) Prierait également le Secrétaire général d'apporter son appui à la mise en place d'un réseau de parlementaires en vue de la création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale;

d) Prierait en outre le Secrétaire général et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de continuer d'apporter une assistance accrue aux pays d'Afrique centrale dans la gestion des problèmes des réfugiés se trouvant sur leurs territoires;

e) Prierait le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité consultatif permanent pour assurer la poursuite de leurs efforts;

f) Demanderait au Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

## **B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail**

2. Les demandes formulées aux paragraphes 9, 10, 15 et 16 du projet de résolution concernent le programme 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, sous sa forme révisée, et le chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

3. La demande formulée au paragraphe 8 du projet de résolution concerne le programme 19 (Droits de l'homme) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, et des crédits sont prévus pour les activités connexes au chapitre 22 (Droits de l'homme) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

4. La demande formulée au paragraphe 11 du projet de résolution concerne le programme 21 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés) du plan à moyen terme 1998-2001, sous sa forme révisée, et le chapitre 23 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, ainsi que le programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

## **C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

5. L'exécution des activités demandées aux paragraphes 15 et 16 du projet de résolution, à savoir la prestation d'une assistance aux États membres du Comité consultatif permanent et la présentation d'un rapport à l'Assemblée générale, serait financée dans la limite des ressources prévues au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Les crédits inscrits à ce chapitre couvrent des services fonctionnels pour quatre sessions plénières du Comité consultatif permanent au cours de l'exercice biennal.

6. Les activités du Comité consultatif permanent, y compris les activités relatives à la mise en oeuvre et au bon fonctionnement du mécanisme d'alerte rapide et du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale, mentionnées au paragraphe 9 du projet de résolution, et celles qui se rapportent à la mise en place d'un réseau de parlementaires, mentionnées au paragraphe 10 du projet de résolution, seront en principe financées par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

7. Des crédits sont ouverts au budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, au chapitre 22 (Droits de l'homme), pour l'exécution des activités demandées au paragraphe 8 du projet de résolution, à savoir le soutien à apporter à la mise en place et au bon fonctionnement du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

8. L'exécution des activités demandées au paragraphe 11 du projet de résolution, à savoir la prestation d'une assistance accrue aux pays d'Afrique centrale dans la gestion des problèmes des réfugiés se trouvant sur leurs territoires, dépendra des contributions volontaires au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

#### **D. Modifications à apporter au programme de travail 2000-2001**

9. Il n'y a pas de modifications à apporter aux programmes 26, 19 et 21 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, sous sa forme modifiée, ni aux chapitres 4, 22 et 23 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

#### **E. Possibilités de financement**

10. Le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 continuera de couvrir les services fonctionnels de deux réunions annuelles du Comité consultatif permanent. Les activités demandées aux paragraphes 9, 10 et 11 seront financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. En principe, il ne sera donc pas nécessaire d'ouvrir de crédits additionnels au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

#### **F. Crédits additionnels**

11. **En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.1/55/L.12, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir de crédits additionnels au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.**